

N° 2002-82

**13/ AFFECTATION DE LA DOTATION GLOBALE D'INVESTISSEMENT
DU DEPARTEMENT POUR 2002**

Rapporteur : Mme GALLOIS

Par lettre en date du 14 février 2002, Monsieur le Président du Conseil Général de la Marne nous a fait part du montant global de la subvention accordé par le Département à l'agglomération châlonnaise au titre de 2002.

Une somme de 781.500 € est ainsi attribuée à la Ville et à la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne.

En concertation avec la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne, la répartition est calculée au prorata des investissements (comptes 21 et 23) réalisés par chacune des collectivités, soit :

Pour la Ville de Châlons-en-Champagne :	602.207 €
Pour la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne :	179.293 €
TOTAL	781.500 €

Conformément aux délibérations de notre Assemblée du 28 juin 2001 et du 20 décembre 2001 il nous est proposé d'affecter cette subvention globale à la restructuration du Centre Hôtel de Ville dont les dépenses éligibles s'élèvent à :

- . 6.234.093 €HT pour les parties communes publiques
- . 3.624.510 €HT pour le parking

LE CONSEIL MUNICIPAL,
VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la lettre de Monsieur le Président du Conseil Général de la Marne du
14 février 2002
VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 17 avril 2002,
OUI l'exposé qui précède,

DECIDE d'affecter la subvention globale du Département, accordée à la Ville de Châlons-en-Champagne en 2002 à la restructuration du Centre Hôtel de Ville.

SOLLICITE de Monsieur le Président du Conseil Général l'arrêté de subvention correspondant.

**Le Rapporteur,
Signé : Mme GALLOIS**

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal par 37 voix pour et 6 voix contre,
Prend une délibération conforme.**

Copie certifiée conforme par le Député-Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération sera affiché à la porte de la Mairie conformément à la loi.

LE DEPUTE-MAIRE,

REPARTITION DE LA SUBVENTION DU DEPARTEMENT 2002

LETTRE DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU 14 FEVRIER 2002

Montant : 781.500 €(5.126.303,96 F) (2000 : 5.126.000 F)

Principe : Répartition en fonction des comptes 21 et 23 des trois derniers exercices clos de la Ville et de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne.

VILLE DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE

1998 :	65.575.200,40 F
1999 :	73.311.639,86 F
2000 :	109.333.821,69 F
TOTAL	248.220.661,95 F (37.840.995,97 €)

TOTAL 21 + 23 Ville + CAC :

322.122.567,11 F
(49.107.268,79 €)

CAC DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE

1998 :	48.877.222,72 F
1999 :	7.889.744,23 F
2000 :	17.134.938,21 F
TOTAL	73.901.905,16 F (11.266.272,81 €)

REPARTITION

POUR LA VILLE DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE

781.500 €x 37.840.995,97 / 49.107.268,79 €

602.206,95 €
arrondi à 602.207 €
(3.950.219 F)

**POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE
CHALONS-EN-CHAMPAGNE**

781.500 €x 11.266.272,81 € / 49.107.268,79 €

179.293,05 €
arrondi à 179.293 €
(1.176.085 F)

TOTAL 781.500 €